



Le Volant Fou Guipellois

Club de badminton de Guipel

FORMULAIRE D'ADHÉSION 2024-2025

Remplissez en lettres capitales et signez en 2 exemplaires ce formulaire. Conservez un exemplaire et remettez le second à votre Président(e) de club.

HORAIRES DES ENTRAÎNEMENTS :

LUNDI
18h30 à 20h00, ENFANTS 8-11 ans (6 à 10 pers.)
20h00 à 21h30, ADULTES 16 ans et plus

VENDREDI
18h30 à 20h00, ADOS 12-15 ans (6 à 10 pers.)

Séances encadrées par un animateur diplômé.

Le club se réserve la possibilité de modifier la répartition par âge des différents créneaux en fonction du nombre d'inscrits.

Prévoir **obligatoirement** :

- une gourde ou une bouteille d'eau
- une tenue de sport avec chaussures de sport en salle
- une raquette de badminton (sauf enfants et débutants)

COTISATION ANNUELLE :

La cotisation comprend **1 adhésion + 1 licence joueur**.

L'adhésion est conservée sans limite de durée sous réserve d'une participation à l'assemblée générale de l'association.

<input type="checkbox"/> PREMIÈRE INSCRIPTION 15 €	<input type="checkbox"/> RÉINSCRIPTION 0 €	
+		
<input type="checkbox"/> ENFANTS 28 € né(e)s entre 2013 et 2016	<input type="checkbox"/> ADOS 40 € né(e)s entre 2009 et 2012	<input type="checkbox"/> ADULTES 51 € né(e)s en 2008 et avant

Montant de la cotisation à régler par chèque à l'ordre du « **Volant Fou Guipellois** » à la deuxième séance au plus tard :

..... €

ENFANTS		ADOS		ADULTES		
Poussin 8-9 ans	Benjamin 10-11 ans	Minime 12-13 ans	Cadet 14-15 ans	Junior 16-17 ans	Senior 18 à 39 ans	Vétéran 40 ans et plus
2015-2016	2013-2014	2011-2012	2009-2010	2007-2008	1985 à 2006	1984 et avant

LICENCIÉ :

NOM PRÉNOM

SEXE : FÉM. MASC. NÉ(E) LE NATIONALITÉ

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE PAYS

TÉL. FIXE : + 33 (0) TÉL. MOBILE : + 33 (0)

E-MAIL

LES RESPONSABLES LÉGAUX DES ENFANTS MINEURS SONT TENUS DE REMPLIR L'AUTORISATION D'INTERVENTION CI-DESSOUS :

JE SOUSSIGNÉ(E) : M., MME, NOM PRÉNOM

TÉL. FIXE : + 33 (0) TÉL. MOBILE : + 33 (0)

E-MAIL

JE SOUSSIGNÉ(E) : M., MME, NOM PRÉNOM

TÉL. FIXE : + 33 (0) TÉL. MOBILE : + 33 (0)

E-MAIL

AGISSANT EN QUALITÉ DE : PÈRE, MÈRE, TUTEUR, TUTRICE,

autorise le responsable du club à faire intervenir les services de santé publics en cas d'accident corporel de l'enfant.

ASSURANCE :

L'association souscrit auprès de la MAIF un contrat d'assurance constitué des garanties « responsabilité civile-défense », « recours-protection juridique », « indemnisation des dommages corporels », « dommages aux biens immobiliers et mobiliers, aux équipements de la collectivité comme à ceux des participants » et « assistance ». Ces garanties protègent l'ensemble des membres de l'association et les participants occasionnels.

DROIT À L'IMAGE :

Le signataire reconnaît que l'association peut procéder à des captations d'image et de voix et à utiliser et diffuser, pour la promotion du badminton, les images et les voix ainsi captées, sur tous supports de communication quels qu'ils soient, à titre gratuit, et ce, pendant la durée de validité de sa licence.

POUR LES LICENCIÉS MAJEURS :

- J'ai répondu NON à toutes les questions** du questionnaire de santé QS-SPORT : Pas de certificat médical à fournir.
- J'ai répondu OUI à une ou plusieurs questions** du questionnaire de santé QS-SPORT : Je fournis un certificat médical datant de moins de 6 mois.

Signature du licencié ou de son représentant légal

LE VOLANT FOU GUIPELLOIS

Association loi 1901 n° W353004551

40, rue de la Liberté - 35440 Guipel

Site web : vfg35.sportsregions.fr